

## Communication de Monsieur Etienne Criqui



Séance du 5 octobre 2007



### Les nouveaux députés élus en 2007

Le renouvellement général de l'Assemblée Nationale est toujours l'occasion de découvrir de nouveaux visages et partant de là, d'esquisser le profil de l'élite politique et les facteurs de réussite dans la carrière politique («l'éligibilité»).

Les élections de 2007 tranchent toutefois nettement avec les précédentes : d'une part les nouveaux élus sont relativement peu nombreux et ils se partagent entre droite et gauche. 148 députés n'ayant pas siégé dans la législature précédente ont découvert le Palais Bourbon ou redécouvert pour 16 d'entre eux qui l'avaient déjà fréquenté, pour la plupart entre 1997 et 2002. Les «bleus» n'étaient donc au soir du 17 juin que 132, soit bien moins qu'en 2002 (172), 1997 (196) ou 1993 (258). Le taux de renouvellement de l'Assemblée Nationale, 23 %, est le plus faible de ces 30 dernières années.

Deux facteurs ont conjugué leurs effets pour produire ce résultat. L'un confirme une tendance lourde de la vie politique française : le cumul des mandats dans le temps. Seuls 77 députés sortants, soit 13 %, ont décidé ou accepté, parfois difficilement, de ne pas se représenter, comme en 2002 (en 1997 la proportion n'était que de 8 % !). Le second est spécifique aux élections de 2007, qui, pour la première fois depuis 30 ans, n'ont pas été marquées par une vague, voire un raz-de-marée, bleu ou rose, balayant des dizaines et des dizaines de députés sortants. En 2007 seuls 71 d'entre eux ont été battus, ce qui ne s'était jamais vu depuis les élections de 1986 à la proportionnelle. Plus étonnant encore les battus appartiennent aux deux camps, la gauche ayant certes globalement accru sa représentation, mais ayant aussi localement perdu une dizaine de sièges.

De ce fait les nouveaux députés ne sont pas monocolores et 55 élus de droite (pour la plupart UMP) s'ajoutent aux 77 élus de gauche (presque tous PS).

Ces nouveaux élus censés représenter la nation offrent comme avant, mais plus qu'avant, un miroir déformé de la société et l'image de professionnels de la politique.

## **I - Un miroir déformé de la société**

Un des griefs souvent formulés à l'encontre de la classe politique française est son manque de représentativité. Dans un sondage récent, réalisé avant les élections, près de 90 % des personnes interrogées souhaitaient voir siéger à l'Assemblée Nationale plus de femmes et plus de jeunes et 55 % même aspiraient à la promotion de personnes issues de l'immigration.<sup>[1]</sup> Or cette France plurielle rêvée par les Français ne se retrouve pas, et encore moins qu'avant, dans les nouveaux élus au Palais Bourbon.

La prédominance des hommes demeure, hommes d'âge mûr, issus des classes privilégiées.

### **A) Une relative féminisation**

La domination des hommes au Parlement, et notamment au Palais Bourbon, a été presque sans partage jusqu'au début de la décennie, plus précisément au moment du vote de la loi sur la parité en 2000. Le mode de scrutin uninominal ne permettant pas d'imposer une parité dans les candidatures (comme dans les scrutins de liste), le législateur a prévu des pénalités financières pour les partis qui ne respecteraient pas la loi. Les élections de 2002 s'étaient alors traduites par une augmentation sensible des candidatures féminines, sans pour autant que la représentation d'ensemble soit sensiblement bouleversée : les nouvelles élues ne représentant que 16,5 % des nouveaux députés (exactement comme en 1997), portant la part des femmes à l'Assemblée Nationale à un peu plus de 12 %. Le changement est notable en 2007 avec 47 nouvelles arrivantes, soit près du tiers de l'ensemble des nouveaux élus et, au final, plus de 18 % de femmes à l'Assemblée. La disparité entre gauche et droite perdure néanmoins : moins de 20 % de femmes à l'UMP, près de 40 % au PS.

Cela dit, la distorsion demeure entre la proportion de candidates et la proportion d'élues, même au PS. Le souhait des partis d'assurer la parité dans les candidatures ne les conduit pas forcément à présenter des femmes dans les circonscriptions gagnables. Les candidatures témoignages, là où l'élection est perdue d'avance, sont encore nombreuses. D'autant que la politique des partis a toujours été de donner la priorité aux députés sortants, donc des hommes,

plutôt que d'assurer une réelle parité au Palais Bourbon. Ils le font en avançant l'explication discutable, nous y reviendrons, si ce n'est cynique, que l'essentiel est la victoire électorale et qu'il importe surtout de présenter de «bons candidats» expérimentés, connus des électeurs, sous-entendu des hommes.

Ces nouveaux élus, hommes ou femmes, ont en commun de représenter une élite sociale.

## **B) Une élite sociale**

Les nouveaux députés, comme leurs aînés, sont à la fois très diplômés (plus de 90 % ont un diplôme supérieur au baccalauréat) et représentatifs des catégories privilégiées. Les cadres et professions intellectuelles supérieures (cadres supérieurs du privé et du public, enseignants du secondaire et du supérieur, professions libérales) sont largement dominants, aussi bien à gauche (65 %) qu'à droite (63 %) et plus nombreux encore que parmi les nouveaux entrants de 2002 (50 % seulement). En revanche, les catégories modestes sont quasiment inexistantes, sous réserve de deux employés (1,5 %). Entre les deux, les professions intermédiaires (25 %) qui doivent beaucoup aux «permanents politiques» (13 %).

Les clivages politiques restent néanmoins prégnants. Les nouveaux élus de gauche proviennent des mêmes milieux que leurs prédécesseurs : fonctionnaires pour la plupart (61 %), majoritairement enseignants (36 %). A droite, les fonctionnaires, sans être absents (près de 25 %) sont supplantés par les professions libérales et les patrons de l'industrie et du commerce (plus de 36 %).

Dans les deux cas, les salariés du privé (presque tous cadres) font pâle figure, avec 16 % de nouveaux élus, également répartis entre droite et gauche.

Compétence et disponibilité pourraient être les maîtres mots avancés par les partis politiques pour expliquer le caractère peu représentatif de leurs candidats et partant de leurs députés. Compétence signifiant des militants au solide bagage intellectuel, bien formés et préparés aux joutes électorales (enseignants, professions libérales ...) ce qui écarte de fait les moins éduqués. Disponibilité parce que la carrière politique est devenue un métier (en témoigne le nombre de «permanents» qui n'ont jamais travaillé ailleurs que dans la politique) et qu'il faut pouvoir se libérer pour l'exercer, ce qui ne pose aucun problème pour les retraités (13 parmi les nouveaux élus de 2007), mais beaucoup plus pour les salariés du secteur privé.

Cette élite sociale, encore majoritairement masculine, est de plus en plus vieillissante.

### C) La prépondérance des «quinquas»

L'arrivée de nouveaux élus permettait autrefois, non seulement de renouveler en partie le Palais Bourbon, mais aussi de le rajeunir. Dans les années 70 et 80 l'âge moyen du nouveau député était de l'ordre de 45 ans. Depuis les années 90 il n'a cessé d'augmenter : 48 ans en 1993, 49 ans en 2002, 50 ans en 2007. Ce qui frappe surtout dans ce tableau, c'est la forte diminution des moins de 40 ans (10% seulement, alors qu'ils étaient encore 17% en 2002) et plus encore des moins de 30 ans, quasiment absents aujourd'hui du Parlement (à la seule exception d'Olivier Dussopt, nouvel élu socialiste de l'Ardèche). L'arrivée massive de «jeunes loups» de la politique, ayant à peine 30 ans, comme cela s'était produit en 1978 (cf. Michel Barnier, Jean-Pierre Abelin, Gérard Longuet, Alain Madelin, Alain Richard...) ou en 1981 (François Fillon, Jean-Paul Charié, Jean-Marie Bockel, Claude Bartolone ...) n'est plus guère envisageable aujourd'hui. L'entrée dans la carrière politique est plus tardive, l'enracinement local et le cumul des mandats, nous y reviendrons, demandent du temps.

L'accès à la députation s'inscrit de plus en plus dans le «cursus honorum» de la vie politique, qui exige d'avoir fait ses preuves dans sa formation politique et dans la vie politique par l'exercice de mandats. De ce point de vue, l'émergence des femmes, assez nombreuses parmi les nouvelles élues, à gauche surtout, n'a pas changé la donne : elles ne sont pas plus jeunes que les hommes !

La comparaison entre nouveaux élus de gauche et de droite n'est toutefois pas sans intérêt. Les premiers sont plus âgés (plus de 51 ans) que les seconds (47 ans 1/2), mais surtout les quinquagénaires et même les sexagénaires sont beaucoup plus nombreux au PS (respectivement 40% et 22%) qu'à l'UMP (37% et 2%) qui a privilégié les «quadras» (plus de 50%). Seul point commun : les trentenaires (10% donc) ne sont pas plus nombreux à droite qu'à gauche.

Le PS battu en 2002 et face à une conjoncture difficile a donné la priorité à des candidats chevronnés, connus, cumulant les mandats et donc âgés. Une cinquantaine d'anciens députés, battus en 2002, ont été réinvestis (14 d'entre eux ont d'ailleurs retrouvé leur fauteuil). A défaut d'anciens députés, le PS n'a pas hésité à représenter nombre de ses candidats d'il y a 5 ans, voire de 97 ou de 93 comme, par exemple, Jean Mallot, 55 ans, élu pour la première fois dans l'Allier à sa 4<sup>ème</sup> tentative !... L'UMP nettement victorieuse en 2002 et s'appuyant surtout sur ses sortants, n'était pas dans la même situation et a fait confiance, dans un certain nombre de circonscriptions gagnables, à des militants plus jeunes, mais tout autant aguerris.

Prédominance des hommes, d'âge mûr, appartenant aux classes privilégiées. Les grands partis, quand on les interroge sur leur incapacité à élargir leur recru-

tement, donnent deux arguments.<sup>[2]</sup> La représentation politique transcende la diversité nationale (le député est le représentant, non pas de ses électeurs, mais de la nation tout entière). L'efficacité électorale (gagner les élections) commande de présenter de «bons» candidats, connus, expérimentés, les électeurs préférant ce type de candidats aux «outsiders» du système (femmes, jeunes, qui plus est issus des classes populaires ou de l'immigration).

L'argument est défendable, mais n'est pas complètement recevable. La meilleure preuve est que certains «outsiders» l'ont emporté. Ainsi, à gauche, les quatre seuls nouveaux élus n'ayant jamais exercé de mandats électifs sont des femmes, comme Delphine Batho (PS), 34 ans, qui succède à Ségolène Royal, Catherine Lemorton (PS) qui évince le maire UMP de Toulouse, ou encore Sylvie Pinel, 30 ans, qui redonne au PRG la 2<sup>ème</sup> circonscription du Tarn-et-Garonne.

La réalité est certainement plus prosaïque et tient, selon nous, à deux facteurs. Tout d'abord les candidats (et ensuite les élus) sont presque toujours des militants du parti qui les investit. De ce point de vue ils représentent, même de façon déformée, la sociologie de ce parti. Or en France tous les partis, et plus encore l'UMP et le PS, comptent parmi leurs cadres une grande majorité d'hommes, relativement âgés et bien assis socialement et professionnellement. Il est donc logique que la sociologie des partis se retrouve dans la sociologie des candidats d'abord et dans celle des élus ensuite. Cela dit, les partis, conscients de la nécessité d'«ouvrir» leurs candidatures, ont investi des candidats de profil plus divers, mais pas forcément là où ils pouvaient gagner. La pression du résultat, la pression des députés sortants et des militants les plus chevronnés, les a conduits à donner la priorité aux professionnels de la politique.

## II - Les professionnels de la politique

Ces nouveaux élus, hommes ou femmes, plus ou moins jeunes ont en commun d'être des professionnels de la politique. Non pas forcément des permanents politiques dont le seul métier jamais exercé serait la politique, même si, nous l'avons dit, leur nombre augmente. Mais ces élus cumulent souvent deux types de légitimité qui leur donnent ce statut d'«éligible» : la légitimité électorale pour les détenteurs de mandats locaux et la légitimité politique pour les responsables nationaux ou locaux des appareils partisans.

### A) La légitimité électorale

Les nouveaux élus de 2007, à l'instar de leurs prédécesseurs sont des élus locaux, cumulant les mandats et souvent depuis très longtemps.

En 1968 près de 50 % des nouveaux élus à l'Assemblée Nationale n'assumaient à leur élection aucun mandat électif public ; en 1981 ils étaient déjà moins de 25 %, 10% en 1993 et 1997, 7% seulement en 2007 comme en 2002. Les lois de 1985 et de 2000 sur la limitation du cumul des mandats n'ont donc eu aucun effet véritable sur le phénomène. Ainsi plus de 55 % des nouveaux élus de 2007 exerçaient deux mandats électifs au moment de leur entrée au Palais Bourbon. La plupart d'entre eux (plus de 44 %) ont donc été contraints par la loi à renoncer à l'un de leurs précédents mandats. Plus remarquable encore certains d'entre eux avaient déjà été confrontés dans le passé à une telle situation. Quelques exemples sont particulièrement édifiants. Ainsi Jean-Claude Fruteau (PS) 60 ans, élu député de la Réunion après avoir été conseiller régional et maire de Saint-Benoît jusqu'en 1999, année où il est élu au Parlement Européen, alors qu'il siège toujours au conseil général ! André Vezinhet (PS) nouveau député de l'Hérault à 68 ans alors qu'il est sénateur de l'Hérault depuis 18 ans et Président du conseil général ; dans le passé il a été vice-président du conseil régional et 1<sup>er</sup> adjoint de Georges Frèche à la mairie de Montpellier. Parmi les autres poids lourds faisant leur entrée au Palais Bourbon, Alain Rousset (56 ans), Président du conseil régional d'Aquitaine, Président de la Communauté urbaine de Bordeaux, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Pessac (il en a été maire pendant 12 ans) et ancien conseiller général de la Gironde. D'autres font leur retour, après la parenthèse de 2002, comme les députés européens Pierre Moscovici ou Marie-Line Reynaud, les Présidents de région Philippe Duron, Michel Vauzelle et Michel Sapin, tous socialistes et tous pourvus d'un autre mandat local. Mais de plus jeunes peuvent être déjà dotés de ressources électives conséquentes ; ainsi Sandrine Hurel, 39 ans, député (PS) de Seine-Maritime. Elue au conseil municipal de Dieppe en 2001, elle le quitte, pour cause de cumul, au printemps 2004 ayant été élue en même temps conseiller général et conseiller régional. Elle devient d'ailleurs vice-présidente du conseil régional de Haute Normandie, pour 9 mois !..., car élue sénateur de Seine Maritime en décembre 2004. En 3 ans c'est pour elle la troisième application de loi limitant le cumul des mandats !!! L'UMP n'est pas en reste qui présente et fait élire deux anciens ministres (Jean-François Lamour et Françoise Hostalier) un sénateur et conseiller de Paris, Philippe Goujon, plusieurs présidents de conseils généraux, dont celui de l'Ain, Charles de la Verpillière, qui remplace à l'Assemblée, après un court interrègne, son propre père.

Les mandats locaux les plus fréquemment possédés restent ceux de maire, toujours doublé d'un mandat intercommunal et de conseiller général (respectivement 40 % et 43 % de nouveaux élus) souvent détenus conjointement (22 %). Bilan après l'élection et l'application de la loi : sur 148 nouveaux, 10 (7 %) ne sont que députés, 112 (plus de 86 %) cumulent avec un mandat local

et 10 (donc 7 %) cumulent avec deux mandats locaux, presque toujours maire d'une petite commune et conseiller général.

L'éligibilité ne réside pas seulement dans l'exercice de mandats locaux, mais aussi dans l'ancienneté acquise dans ces positions de pouvoir. Ainsi les deux tiers de ces nouveaux élus ont conquis leur premier mandat en 1995 ou avant, voire bien avant, pour une quinzaine qui sont des élus des années 70 (pour beaucoup les municipales de 1977). C'est ainsi que l'on prend conscience du *curtus honorum* qui préside toujours aux carrières politiques : l'accession à un premier mandat, presque toujours municipal de conseiller ou d'adjoint, stabilisé par la conquête de la mairie, puis conforté par un mandat départemental ou régional. L'espérance d'une carrière nationale se précise si notre élu est désigné suppléant du député (c'est le cas de 10 élus UMP) ; il ne lui reste plus qu'à attendre que le député en question se retire, décède ou soit désavoué par son parti.

L'enracinement d'une génération d'élus ferme la porte aux plus jeunes qui doivent faire leurs preuves sur le terrain en conquérant des mandats, en développant leurs réseaux et en s'assurant d'une notoriété et d'une notabilité les rendant incontournables pour la désignation comme candidat à l'Assemblée ou au Sénat d'ailleurs.

Cela dit les ressources politiques ne sont pas négligeables pour ceux qui veulent s'imposer.

## B) La légitimité politique

Près de la moitié des nouveaux élus (au moins) peuvent arguer d'une légitimité politique, qu'elle soit locale ou nationale. Légitimité nationale, moins fréquente qu'autrefois, pour Delphine Batho, membre du bureau national du PS et adoubée par Ségolène Royal pour lui succéder dans les Deux-Sèvres, pour Jean-François Lamour, ancien ministre à Paris, ou pour Bruno Le Maire énarque, directeur de cabinet de Dominique de Villepin à Matignon et parachuté dans l'Eure pour succéder à Jean-Louis Debré. Légitimité locale pour les très nombreux premiers secrétaires fédéraux du PS, les secrétaires départementaux ou présidents de fédération de l'UMP (une vingtaine au total).<sup>[3]</sup>

D'autres profitent de leur proximité politique avec un « poids lourd » de leur parti. Ainsi Ségolène Royal impose Delphine Batho et Aurélie Filipetti, Bertrand Delanoé fait élire à Paris sa collaboratrice (et seule représentante en métropole des minorités visibles) George Pau Langevin. Nicolas Sarkozy promeut son directeur de cabinet à l'UMP, Frédéric Lefebvre. Jean-Michel Baylet, président du PRG et du conseil général du Tarn-et-Garonne favorise la candidature et l'élection de sa toute jeune chef de cabinet, Sylvie Pinel. Plus

surprenant, beaucoup de députés sortants ont en 2007 désigné leur héritier, sans attendre forcément la procédure de sélection de leur parti. En dehors des suppléants, dont nous avons déjà parlé, bon nombre de nouveaux élus étaient de proches collaborateurs de leur prédécesseur : assistant parlementaire du sortant (plus d'une quinzaine) ou responsable de son cabinet dans l'un de ses mandats locaux ou simplement proche comme Valérie Rosso-Debord adoubée par le député sortant, Claude Gaillard, à Nancy.

Les responsabilités dans le parti et la proximité avec le député sortant apparaissent donc essentielles pour accéder au Palais Bourbon, mais cette légitimité politique, qui autrefois pouvait suffire, se double maintenant presque toujours d'une forte légitimité électorale.

L'Assemblée Nationale offre aujourd'hui, comme le Sénat, l'image d'une assemblée vieillissante (dont la moyenne d'âge est supérieure à 55 ans et où les moins de 40 ans -3,3 %- sont quasiment absents) encore majoritairement masculine, surreprésentant les classes privilégiées et peuplée d'élus cumulant un, voire deux mandats locaux. De ce point de vue la «nouvelle classe» 2007 ne fait que renforcer cette situation, sous réserve de la relative féminisation. L'Assemblée Nationale demeure ce que Dominique Andolfatto et Fabienne Greffet appelaient une «maison sans fenêtre<sup>[4]</sup>».

La crise de la représentation politique, souvent évoquée ces dernières années, la défiance des citoyens pour leurs députés, pourraient bien trouver là l'occasion de revenir à la une du débat politique.

L'accumulation entre leurs mains de capitaux de toute nature (sociaux, culturels, politiques) les constitue en un groupe de professionnels socialement homogène, voire en une sorte d'«aristocratie représentative», recrutant dans des milieux étroits.<sup>[5]</sup>

Osons suggérer deux pistes de réflexion pour essayer de modifier cette inquiétante «loi d'airain» de la représentation. Le mode de scrutin uninominal rapproche certes l' élu de l'électeur, mais il induit aussi des candidats de terrain connus, déjà présents sur la scène politique et à même de mobiliser les ressources et les réseaux permettant d'abord d'être désigné candidat, ensuite de mener campagne et enfin d'être élu. L'introduction partielle de la représentation proportionnelle permettrait plus facilement, par l'élaboration d'une liste, de mieux respecter la diversité sociale et d'assurer un certain renouvellement.

Le législateur est intervenu à deux reprises pour limiter le cumul des mandats dans l'espace. Il ne l'a encore jamais fait pour limiter le cumul dans le temps. Un député, comme un sénateur, comme un maire, est éternellement rééligible et certains en sont à leur 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> voire 11<sup>ème</sup> législature (comme Didier Julia).



Les partis ont beaucoup de mal à imposer la rotation des mandats, car être sortant est un atout parfois décisif et aucun parti n'est à l'abri d'un député récalcitrant qui refusera de se retirer et se représentera en dissident (plusieurs ont été réélus ainsi en 2007). Seule la loi, en imposant une limite dans le temps, pourra permettre l'indispensable renouvellement de nos élites politiques.



## Notes

- [1] Sondage CSA pour *le Parisien Aujourd'hui en France*, octobre 2005 (échantillon de 988 personnes)
- [2] Cf. Sineau (M.), Tiberj (V.), «Candidats et députés en 2002», *Revue Française de Science Politique*, vol.57, avril 2007, pp163-185
- [3] 50 % des députés exerçaient une responsabilité dans leur parti au moment de leur première élection à l'Assemblée. Cf. Costa (O.), Kerrouche (E), *Qui sont les députés français ?*, Presses de Sciences-Po, 2007, p.82.
- [4] Andolfatto (D.), Greffet (F.), «Les députés de 2002 : la «maison sans fenêtres» s'ouvre-t-elle ?», *Revue Politique et Parlementaire*, 1020-1021, sept.-déc. 2002, pp. 219-227
- [5] Sineau (M.), Tiberj (V.) art. cité, p .183